

## Printemps de l'évaluation – intervention Patrick Hetzel

### Résolution contrôle budgétaire par le Parlement

Mercredi 19 juin 2019

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mes chers collègues,

Nous voici à la 2<sup>ème</sup> édition du printemps de l'évaluation.

Il me semble important de rappeler que cet exercice inédit est dû au Président de la commission des finances, notre collègue Eric Woerth. C'est lui qui a fortement œuvré pour que ce temps de l'évaluation prenne davantage d'importance.

Auparavant, ce sujet était traité de façon expéditive. Je rappelle que deux séances de la commission des finances publiques avaient suffi pour traiter la loi de règlement de l'année 2016 !

Depuis 2018, il ne s'agit plus d'un simple débat de comptes, mais c'est l'occasion de demander des comptes au Gouvernement sur l'atteinte des objectifs fixés dans le budget initial et sur le bon emploi des ressources publiques.

Cette nouvelle procédure a suscité l'adhésion sur tous les bancs de notre assemblée.

Les auditions ont mobilisé l'ensemble des commissions permanentes.

Cela a conforté l'ambition du Parlement de se saisir de sa mission d'évaluation.

Mais cette démarche doit-elle en rester là ?

Ainsi qu'il est indiqué dans la proposition de résolution que nous examinons, « *il convient d'améliorer le dispositif de performance* » et d'intensifier le rapport coût/efficacité de la dépense publique.

Ce nouveau temps fort du Parlement doit être l'occasion de mettre l'accent sur les résultats de contrôle et d'évaluation.

Lors de son audition en commission des finances, Didier Migaud, président du Haut Conseil des finances publiques et Premier président de la Cour des comptes a rappelé son soutien à l'initiative du « printemps de l'évaluation » qui permettra, à terme, à la loi de règlement de devenir une véritable « loi de résultats » et, ainsi, un temps fort de l'évaluation et du contrôle parlementaires.

Il a cependant soulevé que le resserrement du calendrier de dépôt du projet de loi de règlement a posé quelques difficultés. En effet, la réalisation des travaux de la Cour des comptes dépend de la complète disponibilité des éléments d'informations statistiques, budgétaires et comptables fournis par les services du ministère de l'action et des comptes publics pour procéder au contrôle et à la certification.

J'en viendrai à un axe développé par le Premier président de la Cour des Comptes lors de son audition et qui a un intérêt tout particulier à l'examen de cette proposition de résolution : il a soulevé la complexité croissante et le manque de lisibilité du budget de l'État.

Le constat est sévère. Je cite : « *la dépense de l'État constitue un agrégat hétérogène, peu lisible et instable. Il est extrêmement complexe, sinon parfois impossible, de parvenir à en délimiter précisément les contours et à en apprécier les évolutions.* »

Il a indiqué que les crédits budgétaires ne correspondent qu'à « *une partie du financement* » des politiques publiques, qui passe aussi par « *l'affectation de taxes* » dédiées ou « *un recours croissant aux fonds sans personnalité juridique* ».

Aussi, il estime que ces contournements portent atteinte à la cohérence du cadre budgétaire et limitent la capacité du Parlement à appréhender dans leur globalité les enjeux financiers associés à l'action de l'État.

Il propose quelques pistes pour améliorer la performance de ce dispositif. Je pense que nous pouvons nous en inspirer.

Il suggère de mieux distinguer les objectifs stratégiques de niveau politique et les objectifs de gestion fixés aux responsables de programmes.

Il invite à conduire des revues de dépenses et des évaluations de politiques publiques de façon régulière et selon un programme prévu dans la loi de programmation des finances publiques.

Enfin, il conseille de rendre de vraies marges de gestion aux responsables de programme, en leur redonnant des perspectives de moyen terme par un renouveau des dispositifs de contractualisation et de fongibilité. C'est ainsi que l'on renouerait enfin avec l'esprit initial de la LOLF hélas largement perdu.

Pour finir, dans l'exposé des motifs de la résolution, vous insistez sur le fait que le volet qualitatif de l'évaluation reste insuffisamment développé. C'est exact mais alors il faut les indicateurs de performance donnent lieu à un véritable débat. Associer les rapporteurs spéciaux aux conférences de performance peut-être un premier pas mais il faudra aussi s'assurer que les indicateurs de performance pour chacun des programmes ne soient pas simplement l'apanage de l'exécutif mais qu'ils soient véritablement co-construits avec le Parlement, que le Parlement puisse prendre l'initiative de proposer des indicateurs de performance et qu'aucun indicateur ne change avant une validation par les commissions des finances du Parlement.

Toutes ces pistes doivent nous permettre d'améliorer notre évaluation, pour la faire sortir du champ technique et lui donner toute sa place dans l'espace politique.